

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Établissement : _____

Statut juridique : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--

 Mobile :

--	--	--	--	--	--

Email : _____

Fonction/Poste : _____

Occupé depuis le : _____

DERNIER DIPLÔME OBTENU

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

FORMATIONS / DIPLÔMES OBTENUS

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)

Pour les candidats ne possédant pas de diplôme de niveau II (Bac+4), il est nécessaire de faire une demande de Validation d'Acquis Professionnels, (*dispositif pour faciliter l'accès à la formation et reprendre des études. [Décret n° 85-906 du 23 août 1985](#)*) auprès du Service de la Formation Continue de l'Université de Montpellier.

Renseignements : Service de la Formation Continue de l'Université de Montpellier

Site Sud - 163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier

Tel : 04 34 43 21 21 – Email : andreea.robust@umontpellier.fr

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Il est impératif que **les modalités de règlement** de votre formation, financement personnel ou financement établissement soient fixées au moment du dépôt de ce dossier de candidature. En effet, l'Université ne pourra pas modifier cette procédure une fois la convention de formation signée. Dans le cadre d'un CPF de transition (anciennement CIF) ou autre prise en charge, le dossier à remplir par l'organisme devra être adressé, accompagné d'une enveloppe format A4 (22.9 x 32.4 cm) timbrée à votre adresse, au :

Service de la Formation Continue Site Sud - 163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier
Tel : 04 34 43 21 21

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Dans le cadre d'un financement établissement :

La convention de formation est obligatoirement signée avec votre employeur, mais la formation peut être réglée pour tout ou partie par un tiers (opco, anfh, groupe ...).

Pour les organismes tels que les OPCO, AGEFOS et ANFH, les réponses des demandes de financement doivent être communiquées avant l'entrée en formation.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement, un avenant financier devra être annexé à cette réponse.

a) **Convention de Formation** : (entreprise/établissement)

Nom du candidat : _____

Nom de l'employeur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____ Forme Juridique : _____

Numéro de TVA intracommunautaire : _____

Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier : _____

Email : _____

b) **Règlement de la Formation** :

NOM de l'Organisme, OPCO ou entreprise qui règlera directement la formation à l'Université :

Adresse : _____

Code postal : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____ Forme Juridique : _____

Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier : _____

Email : _____

Prise en charge : totale partielle * **Si partielle indiquez le montant* : _____

Facturation de la Formation : totalité sur l'année civile de rentrée

au prorata du temps sur chaque année civile

totalité en fin de formation

Joindre obligatoirement à cette fiche une attestation de prise en charge financière tamponnée et signée de l'employeur ou de l'organisme de prise en charge.

Dans le cadre d'un financement personnel :

Le règlement des frais de la formation pourra s'effectuer en 3 échéances maximum.

COMMENT AVEZ VOUS APPRIS L'EXISTENCE DE CE DIPLÔME ?

- Presse nationale précisez :
- Presse régionale précisez :
- Salon / Congrès précisez :
- Site internet
- Relation professionnelle
- Relation personnelle
- Professeur
- Cellule d'information
- Ancien élève
- Emailing/ Plaquettes
- Autre précisez :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce dossier et vous adresse mon dossier de candidature, ainsi que les documents demandés en vue de mon admission.

Date : _____

Signature : _____

ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER

CESEGH

À l'attention de Mme Hélène MICHEL
Arche Jacques Cœur - 222 place Ernest Granier
CS 79025 - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2
Tel : 04 99 13 60 50 – Email : contact@cesegh.fr

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

À compter du 06/05/2019 jusqu'au 07/06/2019

(cachet de la Poste faisant foi)

Tout dossier incomplet ou reçu en dehors de cette période sera rejeté.

(Les informations figurant dans ce dossier resteront strictement confidentielles)

Suite aux sélections sur dossiers, les candidats retenus seront convoqués pour un entretien et un test écrit : le lundi 1^{er} et/ou le mardi 2 juillet 2019.

La liste définitive des candidats admis sera connue au plus tard le 05/07/2019.

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- ⇒ Dossier dûment complété et signé,
- ⇒ Lettre de motivation manuscrite (cf. document joint – 2 pages maximum),
- ⇒ Curriculum vitae,
- ⇒ Attestation de prise en charge financière signée par l'employeur ou l'organisme financeur (si subrogation de paiements) **en supplément des informations fournies dans le dossier sur le « financement de la formation »**,
ou,
pour les financements personnels, un engagement sur l'honneur du candidat à régler sa formation lui-même,
- ⇒ Photocopie de votre dernier diplôme obtenu,
- ⇒ Photocopie de votre pièce d'identité (pour les femmes mariées, la carte d'identité doit comporter le nom de jeune fille et le nom d'épouse, sinon fournir la photocopie de l'acte de mariage) en cours de validité,
- ⇒ Photocopie du résultat (ou de la demande de dossier, si dossier en cours) de Validation des Acquis Professionnels,
- ⇒ 1 enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre en vigueur pour 21 à 100g, **libellée à l'adresse du candidat**,
- ⇒ 1 photographie d'identité collée et non agrahée à l'emplacement réservé,
- ⇒ Un chèque de 40 € à l'ordre du CESEGH pour les frais de dossier (ce chèque sera restitué aux candidats non admis).

TARIF

- *Frais de formation : 7 245€*
- *Frais de formation spécifiques demandeurs d'emploi : 4 245 €*

Dans le cas de votre admission à l'Université, nous aurions besoin de connaître votre numéro INE ou BEA (*numéro unique délivré individuellement*) que vous trouverez sur l'un des documents suivants :

- sur la copie de votre **relevé de notes** du Baccalauréat (pour les personnes l'ayant obtenu après 1995), de la licence, du master, d'un diplôme d'Université...
- ou sur la copie de votre **pass'étude** ou **carte d'étudiant** si vous avez déjà été inscrit dans une Université.

* Ne sont pas titulaires de ce numéro :
- les diplômés avant 1995,
- les infirmier(e)s diplômés d'État.

LETTRE DE MOTIVATION

Exposez les raisons qui vous conduisent à déposer votre candidature
au Master 2 Management Stratégique des Organisations de Santé

PLANNING PRÉVISIONNEL

1. Septembre 2019

Lundi 09/09/2019 (dès 14h00)
 Mardi 10/09/2019
 Mercredi 11/09/2019
 Jeudi 12/09/2019
 Vendredi 13/09/2019

2. Octobre 2019

Lundi 07/10/2019
 Mardi 08/10/2019
 Mercredi 09/10/2019
 Jeudi 10/10/2019
 Vendredi 11/10/2019

3. Novembre 2019

Lundi 04/11/2019
 Mardi 05/11/2019
 Mercredi 06/11/2019
 Jeudi 07/11/2019
 Vendredi 08/11/2019

4. Décembre 2019

Lundi 09/12/2019
 Mardi 10/12/2019
 Mercredi 11/12/2019
 Jeudi 12/12/2019
 Vendredi 13/12/2019

5. Janvier 2020

Lundi 06/01/2020
 Mardi 07/01/2020
 Mercredi 08/01/2020
 Jeudi 09/01/2020
 Vendredi 10/01/2020

6. Février 2020

Lundi 03/02/2020
 Mardi 04/02/2020
 Mercredi 05/02/2020
 Jeudi 06/02/2020
 Vendredi 07/02/2020

7. Mars 2020

Lundi 02/03/2020
 Mardi 03/03/2020
 Mercredi 04/03/2020
 Jeudi 05/03/2020
 Vendredi 06/03/2020

8. Mars-Avril 2020 (1/2)

Lundi 30/03/2020
 Mardi 31/03/2020
 Mercredi 01/04/2020
 Jeudi 02/04/2020
 Vendredi 03/04/2020

9. Avril 2020 (2/2)

Lundi 27/04/2020
 Mardi 28/04/2020
 Mercredi 29/04/2020
 Jeudi 30/04/2020

10. Mai 2020

Lundi 11/05/2020
 Mardi 12/05/2020
 Mercredi 13/05/2020
 Jeudi 14/05/2020
 Vendredi 15/05/2020

11. Juin 2020 (1/2)

Mardi 02/06/2020
 Mercredi 03/06/2020
 Jeudi 04/06/2020
 Vendredi 05/06/2020

12. Juin 2020 (2/2)

Lundi 22/06/2020
 Mardi 23/06/2020
 Mercredi 24/06/2020
 Jeudi 25/06/2020
 Vendredi 26/06/2020

13. EXAMENS

Lundi 06/07/2020
 Mardi 07/07/2020
 Mercredi 08/07/2020

MASTER MANAGEMENT STRATÉGIQUE DES ORGANISATIONS DE SANTÉ

1

Ce Master est un diplôme national de niveau 1, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), délivré par l'Institut MOMA, à l'Université de Montpellier, en partenariat avec le CESEGH, il sanctionne une formation assurée conjointement par des universitaires et des professionnels. En prise directe avec les problématiques de gestion du secteur sanitaire et médico-social, cette formation est soutenue par les instances professionnelles représentatives du secteur.

Ce diplôme est ouvert au public de la formation continue et de la formation initiale et propose une spécialisation au travers de deux options :

- Organisations sanitaires
- Organisations médico-sociales.

Directeurs du diplôme : Irène GEORGESCU, Professeur des Universités Sciences de gestion, MOMA, Université de Montpellier
Emmanuel TERRIER, Maître de conférences Droit, MOMA, Université de Montpellier

Le diplôme

Objectifs

- Former (formation initiale) et perfectionner (formation continue) des cadres dirigeants ou fonctionnels de haut niveau dans le secteur.
- Former des gestionnaires polyvalents en conjuguant une connaissance de base des sciences de gestion et une connaissance approfondie du secteur sanitaire et médico-social dans ses dimensions économiques, juridiques, sociales et managériales.

Débouchés

- Directeurs, directeurs adjoints et attachés de direction des établissements sanitaires privés (Cliniques MCO, SSR, Psychiatrie).
- Directeurs, directeurs adjoints et attachés de direction des établissements médico-sociaux (EHPAD, ESAT, FAM...).
- Délégués dans les instances syndicales du secteur sanitaire et médico-social.
- Chargés de mission dans les organismes payeurs, de tarification, de tutelle.
- Auditeurs et consultants.

Le public concerné

Le master 1 est ouvert en formation initiale et en formation continue.

Le master 2 est ouvert en formation initiale par apprentissage et en formation continue.

En formation continue

Le diplôme est proposé aux dirigeants ou cadres dirigeants des établissements, aux médecins, aux cadres soignants justifiant d'une fonction de responsabilité de plusieurs années au sein du secteur sanitaire ou médico-social.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau 2, Bac +3 pour le MASTER 1, ou d'un diplôme de niveau 2 Bac + 4 pour le MASTER 2.

Le cas échéant, ils doivent établir un dossier de validation des acquis professionnels (VAP) auprès du Service de la Formation Continue de l'Université de Montpellier.

En formation initiale

Le diplôme est proposé aux étudiants ayant déjà acquis une solide formation de base, de niveau Licence pour le M1 et de niveau M1 pour le M2 (Gestion, Economie, AES, Droit, Santé) ou Ecole de Commerce...

La formation

Le cursus se déroule en 2 ans (M1 + M2) et s'organise en 4 semestres qui sont décrits ci-après.

Master 2

La formation se subdivise en deux options : organisations sanitaires et organisations médico-sociales.

En Formation Continue

L'organisation des études est conçue pour tenir compte des contraintes de l'auditoire en formation continue.

L'enseignement présentiel d'un volume de 400 heures est étalé sur 12 mois et dispensé sous la forme d'un ou deux séminaires par mois de 4 à 5 jours consécutifs.

Les demandeurs d'emploi doivent de plus effectuer un stage de 16 semaines minimum pouvant aller jusqu'à 24 semaines maximum (hors périodes de formation) dans un établissement.

Le diplôme est sanctionné par un examen écrit et la rédaction et la soutenance d'un mémoire.

En formation initiale

Le volume des cours est de 400 heures réparties sur 12 mois. Ces enseignements sont complétés par un stage de 840 heures (24 semaines hors périodes de formation) dans un établissement ou par la signature d'un contrat d'apprentissage d'un an.

Le CESEGH et MOMA, en partenariat avec le CFA-HP Languedoc-Roussillon, ont mis en place une section de contrat d'apprentissage qui permet aux étudiants de moins de 30 ans de bénéficier d'une formation en alternance et d'acquérir une première expérience professionnelle.

Cet apprenti, futur cadre gestionnaire des établissements, sera ainsi formé in situ aux exigences et aux spécificités de la profession.



MASTER MANAGEMENT STRATÉGIQUE DES ORGANISATIONS DE SANTÉ

Conditions d'admission

Le nombre de participants est limité (une vingtaine en formation continue en M2).

Présélection sur dossier au vu des diplômes et du parcours universitaire et/ou professionnel + test + entretien destiné à préciser outre les motivations des candidats, la place du MASTER dans leur stratégie personnelle d'évolution de carrière.

Résultats d'admission au mois de juillet.

Modalités d'inscription :

MASTER 1

Dossier de candidature à télécharger sur le site
<https://www.montpellier-management.fr/e-candidat>

MASTER 2

En formation initiale : dossier de candidature à télécharger sur le site
<https://www.montpellier-management.fr/e-candidat>

En formation continue : dossier de candidature à télécharger sur le site
<http://www.cesegh.fr>

Tarifs

MASTER 1

En formation continue : 2 990 €
En formation initiale : 245 €

MASTER 2

En formation continue : 7 245 €
En formation initiale : 245 €

Les enseignements

MASTER 1

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

Management stratégique 1 / Système d'information et de communication / Marketing / Management des ressources humaines / Contrôle de gestion / Statistique appliquée à la gestion / Finance / Droit du travail / Anglais / LV2 (facultatif)

216 h

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

Management stratégique 2 / Droit des affaires médicales / Systèmes de santé / Droit de la santé et bioéthique / Contrôle de gestion des organisations de santé / GRH des organisations de santé / Anglais + Stage obligatoire (308 h)

189 h

MASTER 2

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

U.E. 1 – Management des organisations de santé (5 ECTS)

- Management stratégique et marketing des OS
- Finance et contrôle de gestion des OS
- Management des risques et gestion de la qualité des OS
- Management et systèmes d'information des OS
- Organisation et Gestion des Ressources Humaines

150 h

U.E. 2 – Contexte juridique et réglementaire de la santé (5 ECTS)

- Droit Social
- Droit de la régulation des activités sanitaires et médico-sociales (Planification, autorisations, coopération, inspection, contrôle, appel à projet...)
- Droit des patients et des résidents
- Responsabilité civile et pénale

90 h

U.E. 3 – Environnement économique des organisations de santé (10 ECTS)

- Économie de la santé
- Économie comparative des systèmes de santé
- Économie de la protection sociale
- Économie du handicap / Economie des retraites

50 h

U.E. 4 – Spécificités managériales et réglementaires des organisations de santé (10 ECTS)

Par option :

- Gestion budgétaire, financière, coûts et tarification
- Organisation, RH, risques et qualité
- Droit et réglementation spécifiques

60 h

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

Cycles de conférences

- Stratégies, enjeux et perspectives du secteur
- Politiques de santé, culture et sociologie du secteur
- Développement durable et management responsable

50 h

UE 5 – Stage et mémoire (30 ECTS)

Formation initiale

- Rédaction et soutenance d'un mémoire
- Contrat d'apprentissage d'un an ou stage obligatoire (840 h soit 24 semaines)

Formation continue

- Rédaction et soutenance d'un mémoire
- Pour les demandeurs d'emploi, stage obligatoire de 16 (minimum) à 24 (maximum) semaines (hors période de formation)
- Pour les personnes en reconversion professionnelle, un stage est fortement recommandé

Le corps professoral du M2

Olivier ANFRAY

Avocat, Cabinet Fromont
Briens & Associés - Lyon / Paris

Nathalie ANGELÉ-HALGAND

Maître de Conférences
HDR Sciences de Gestion
Université de Nouvelle-Calédonie

Benoît APOLLIS

Maître de Conférences Droit
Université Paris 10

Dr Pierre AUBAS

Département de l'information médicale
CHU Montpellier

Dr Jean-Luc BARON

Médecin - Président CME
Montpellier

Jean-Louis BASCOUL

Consultant AIRE CONSEIL - Montpellier

Pierre-Alain BESOMBES

Directeur des ressources humaines
Oc Santé - Montpellier

Muriel BRAJON

Directrice EHPAD
Saint-André de Sangonis

Martine BUFFALON

Responsable de la performance
et de la stratégie institutionnelle
Groupe Clinipole - Castelnau-le-Lez

Philippe BURNEL

Professeur associé MOMA - Université
de Montpellier
IGAS - Ministère des solidarités et de
la santé

Laetitia BUSCOZ

Directrice du BAQIMEHP
Paris

Philippe COHART

Maître de conférences Gestion -
MOMA
Université de Montpellier

Sophie COLASSE

Contrôleur de gestion
CHU Nîmes

Maxence CORMIER

Avocat - Paris

Julien COULOMB

Directeur Clinique - Perpignan

Pascale COURANT

Consultante - Alidoro consultants
Montpellier

Dr Christine DEFEZ-FOUGERON

Praticien hospitalier - DIM
CHU Montpellier

Pascal DELUBAC

Président de la FHP Occitanie
Directeur de territoire de Catalogne
Groupe ELSAN - Perpignan

Dr Jérôme FERNANDES

Médecin DIM - Groupe Oc Santé
Montpellier

Pr Irène GEORGESCU

Professeur Sciences de gestion MOMA
Université de Montpellier

Lamine GHARBI

Président FHP - Paris
PDG Cap Santé - Pézenas

Laure JOUANIN

Consultante - Sociologue
Qualité - Évaluation - Gestion des
risques - Montpellier

Cécile KAUZ

Directrice adjointe Clinique
Montpellier

Isabelle LUCAS-BALOUP

Avocat - Paris

Ludovic MARIOTTI

Conseiller technique URIOPSS
Occitanie - Montpellier

Isabelle MEUNIER

Consultante secteur social
et médico-social - Montpellier

Jean-Dominique MOUCHARD

Directeur Clinique - Montpellier

Jean-Jacques MORFOISSE

Directeur Général ARS Occitanie
Montpellier

Pr Gérald NARO

Professeur Sciences de Gestion MOMA
Université de Montpellier

Éric NOEL

Délégué général FHP-SSR
Marseille

Michel NOGUES

Ex-Directeur délégué CARSAT-LR
Montpellier

Stéphanie NOREVE

Avocat Cabinet FIDAL-SANTÉ
Montpellier

Laurent PARET

Directeur EHPAD
Pont-de-Salars

Dr Virginie PEROTIN

EMASP - ICM
Montpellier

Sébastien POMMIER

Directeur Général
Association Sauvegarde 13 - Marseille

Guilhem RAMBAUD

Directeur EHPAD - Lodève

Olivier SAUTEL

Maître de Conférences Droit
Université de Montpellier

Bruno SIAU

Maître de Conférences Droit
Université de Montpellier

Olivier SMALLWOOD

Avocat - Montpellier

Emmanuel SOL

Administrateur Systèmes & Réseaux
CNRS - Université de Montpellier

Emmanuel TERRIER

Maître de conférences Droit
MOMA - Université de Montpellier

Olivier TOMA

Fondateur Agence Primum Non
Nocere - Béziers

Jean-Philippe TOUTUT

Consultant
Castres

Jean-Marie VIAL

Expert Comptable - ACCES Conseil
Montpellier

Emmanuel VIGNERON

Professeur Géographie de la santé
Université de Montpellier